



03/10/2009

COMPTE-RENDU DU C.A DU 30 septembre 2009

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Président Jean DESTRUHAUT.

Délégués du C.A présents : Françoise BEHERETCHE, Marie France DE ZANET, Jean DESTRUHAUT, Françoise LAMARQUE, Jean Jacques LARTIGAU, Francis LEDOUX, Georges LOUBEYRES, Yves PICARD, Anne RAQUIN CORNE.

Délégués du C.A excusés : Hubert DOSBA, Alain GIRARD, Christophe PECHAMBERT.

Délégués du C.A absents :

Responsables d'Antennes présents : Romain ARDILLER, Marie Claude GARCIA, José LABORIE, Jean Claude LASSALLE-BAREILLES, Dany LICARD, Salvador SALVADOR.

Responsables d'Antennes excusés :

1. **CHANGEMENT DE NOM ANTENNE DE SAINT PIERRE DU MONT** :

La municipalité de Saint Pierre du Mont a demandé à l'Antenne de libérer les locaux pour cause de travaux. Elle a aussi précisé de s'adresser aux communes voisines pour trouver d'autres locaux pour héberger l'Antenne. Le Responsable d'Antenne s'est adressé à Mont de Marsan pour solutionner le problème. La municipalité lui a affecté un local au Parc Technique Municipal.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité que l'Antenne de ST PIERRE DU MONT prenne le nom de MONT DE MARSAN.

Les documents et la base e-brigade seront actualisés.

2. **ANTENNE DE TARTAS** :

La responsable d'Antenne, la secrétaire et la trésorière ayant démissionné, une nouvelle élection a lieu pour le responsable d'Antenne. Salvador SALVADOR est élu, il a désigné sa secrétaire et sa trésorière. Etant trésorier adjoint de l'ADPC sa place au sein du bureau devient vacante. Anne RAQUIN CORNE est élue déléguée au Conseil d'Administration. Le Président demande aux délégués s'il y a un candidat pour le poste de trésorier adjoint, personne ne se portant candidat, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, désigne Anne RAQUIN CORNE au poste de trésorier adjoint.

La modification des signatures autorisées auprès de la banque sera réalisée dans les plus brefs délais.

3. **ACCIDENTS D'EXPOSITION AU SANG (AES)** :

Durant l'été deux accidents ont eu lieu, un par contact de sang dans les yeux, l'autre par piqûre. Les deux secouristes impliqués ont bien réagi en faisant la désinfection précoce de la zone souillée, puis une prise de sang au SAMU pour un suivi médical ultérieur. Le certificat médical de la prise de sang a été envoyé au Président pour déclaration à l'assurance dans les 5 jours suivant l'accident.

Cette démarche a été formalisée et remise en séance à tous les responsables d'Antenne.

4. **ASSURANCES** :

La FNPC a signé un contrat d'assurance flotte des véhicules avec la MAIF. Après une comparaison avec les tarifs appliqués par le GAN, il s'avère que les prix sont plus intéressants au GAN. Le Conseil d'Administration décide de conserver son contrat flotte des véhicules ADPC au GAN.

D'autre part, le contrat Collectivité passé entre la FNPC et la MAIF est intéressant pour la couverture des adhérents, des activités et des locaux d'autant plus qu'il est inutile de payer des assurances à l'extérieur, alors que le prix est inclus dans la contribution solidarité 9% des DPS que l'ADPC verse à la FNPC. Le Conseil d'Administration décide d'adhérer au contrat FNPC.

Le Président demande à toutes les Antennes qui ont contracté des assurances responsabilité civile ou pour des locaux, qu'elles lui fassent parvenir très rapidement le nom et l'adresse des compagnies d'assurance afin de résilier les contrats et signer le protocole d'adhésion au contrat FNPC.

5. **PLAN ROUGE DU 04/08/2009** :

Le Président remercie les Antennes qui se sont rendues disponibles pour l'intervention sur l'accident d'autocar à Saugnac et Muret. Notre intervention a été unanimement appréciée du SAMU, de la Préfecture et de la Gendarmerie.

Il est rappelé aux responsables d'Antenne que nous pouvons être appelés 24h/24. Il faut donc prendre les dispositions pour rester joignables à tout moment.

6. **ORGANISATION PANDEMIE GRIPPALE H1N1 :**

Une campagne de vaccination massive est en cours d'organisation par la Préfecture et la DDASS. A ce titre l'ADPC et ses Antennes peuvent être mises à contribution pour des tâches de secrétariat dans les centres de vaccination (11 dans les Landes). Cette campagne sera déclenchée par le Premier Ministre et se déroulera d'octobre à janvier si les vaccins sont disponibles.

L'ADPC s'est engagée à fournir sur demande de la Préfecture : 3 personnes à Capbreton, 2 à Mont de Marsan, 5 à Soustons, 3 à Morcenx, 4 à Aire suivant leur disponibilité sur la période.

La Préfecture et la DDASS sont également informées que la Protection Civile peut participer, à leur demande, à la distribution des Kits hygiène auprès des professionnels de santé.

7. **COMPTE-RENDU DE REUNION COMMISSION COMMUNICATION :**

Francis LEDOUX donne le compte-rendu de la commission qui s'est réunie le 26 août à Tartas.

Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour communiquer, affiches, livrets d'accueil des nouveaux arrivants, courriers à entêtes identiques, presse locale, sites internet ADPC, internet et intranet FNPC.

Les responsables inciteront les équipiers à utiliser les sites internet et intranet ADPC et FNPC.

Il est nécessaire d'avoir un correspondant dans chaque Antenne pour faire le relai des actions de communication proposées par la commission et entérinées par le Conseil d'Administration de l'ADPC.

Un document sera envoyé aux Antennes pour expliquer la marche à suivre par chaque membre pour s'inscrire à l'intranet PROCION et à la base e-brigade de gestion des DPS.

Francis LEDOUX présente la possibilité de créer des adresses de messagerie type

« prenom.nom@landes.protection-civile.org » pour chaque membre de l'ADPC. Dans un premier temps ces adresses seront testées pour les membres du C.A, ensuite, elles pourront être étendues aux membres de l'ADPC.

Le triptyque de présentation de l'ADPC existant devra être actualisé pour le diffuser à nouveau aux Antennes. Il faut fournir régulièrement des photos et des idées d'articles à Francis pour faire vivre le site internet départemental.

8. **ASSEMBLEE GENERALE ADPC 2010 :**

Le Conseil d'Administration décide que la prochaine assemblée générale aura lieu à TARTAS. L'Antenne est chargée de retenir une salle pour fin février ou courant mars 2010 et d'en informer le Président.

9. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Affectation du don du Parti Socialiste :

Un devis a été proposé pour une pompe thermique, un groupe électrogène de 6 KW et un vide cave électrique. La somme dépasse le montant du don, mais en négociant les prix on devrait rentrer dans l'enveloppe.

Le Président demande au Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la commande lorsque les conditions seront remplies. Accepté à l'unanimité.

Groupes électrogènes détenus par ERDF :

ERDF a fait savoir qu'ils détiennent encore des groupes de secours disponibles après la tempête Klaus. Une demande a été envoyée aussitôt pour essayer d'en bénéficier.

Don des Amis Landais du Haut Rhin :

L'Association des Amis Landais du Haut Rhin a fait parvenir à l'ADPC un don de 100 €. Le Président propose que ce don soit réparti entre les Antennes qui ont participé à l'accompagnement. Aucune ne veut en bénéficier mais le laissent à disposition de l'ADPC pour l'achat de matériel. Le Conseil d'Administration les en remercie.

Lettre de Soustons pour proposer la participation de la Protection Civile aux novilladas :

Jean Claude LASSALLE-BAREILLES expose et détaille sa demande pour intervenir dans le « callejon ». Après discussion, il est décidé qu'il fera parvenir au Président une lettre type d'information et les adresses des organisateurs. Jean DESTRUHAUT se renseignera auprès du SAMU s'il y a des contraintes et des matériels spécifiques pour assurer ces DPS. Si rien ne s'y oppose, la lettre d'information sera envoyée aux organisateurs.

Dates des prochains Contrôles Techniques des véhicules :

Les dates des prochains C.T sont demandées aux Antennes pour renseigner la base e-brigade. En effet, cette base sera d'utilisation obligatoire à partir du 01/01/2010.

Rappels des dates des manifestations :

07/11/2009 Manœuvre départementale. La Commission Animation préparera et assurera la réception à l'issue de la manœuvre.

14/11/2009 Formation Continue des moniteurs

20/12/2009 Date limite de réception des PV de formations continues des secouristes par le Président.